

2012/4878 - Autorisation de signer des conventions avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance du 3e, 5e et 7e arrondissements (Direction de l'Enfance) (BMO du 08/10/2012, p. 2374)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Il s'agit d'une délibération tout à fait ordinaire à ce moment de l'année qui a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LAFOND Luc : Le Groupe Lyon Divers Droite est intervenu lors des deux derniers Conseils municipaux sur la question de la réforme des rythmes scolaires dans le cadre de cette commission. Nous remettons aujourd'hui cette question à l'ordre du jour.

C'est maintenant sûr et certain, ces rythmes vont changer. Le Chef de l'Etat s'est prononcé le 9 octobre pour le retour à la semaine de quatre jours et demi dès la rentrée 2013.

Les élèves du primaire auront moins d'heures de cours par jour (5 h au lieu de 6 h), mais ne quitteront pas l'école avant 16h30. Ils seront scolarisés le mercredi matin, avec 3 heures de classe. Le nombre d'heures de cours hebdomadaire passera de 24 à 23. Une heure sera dégagée quotidiennement de 15h30 à 16h30 pour permettre aux enfants de faire leurs devoirs à l'école et de faire « davantage de pratique culturelle et sportive », comme l'a dit le Ministre de l'Education.

On regrette que cette réforme n'envisage rien sur l'autonomie des établissements. Le gouvernement a préféré éluder les questions qui fâchent les syndicats. Les tracas reviennent aux collectivités territoriales qui doivent faire face à la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires prévus pour la prochaine rentrée. Le casse-tête commence maintenant.

Quid du personnel ? Il va bien falloir trouver du personnel et multiplier l'encadrement. Et, comme le dit la Ligue de l'Enseignement, plutôt proche du PS « cela ne pourra pas se faire partout à la rentrée 2013, sauf à « bricoler » des activités à la va-vite ». Pour la Ville de Lyon, vous avez évalué à un millier le besoin d'animateurs en plus pour les centres de loisirs, soit une charge supplémentaire de 900.000 euros à partager entre la ville et les parents. Si les ratios de la CAF ne changent pas, comment comptez-vous les recruter d'ici septembre 2013 ? Au niveau des MJC, qu'en sera-t-il des animateurs ? Il y a déjà un turn-over très important. Sera-t-il fait appel à des bénévoles ?

Comment seront utilisés les équipements sportifs et culturels ? Les plannings de beaucoup d'entre eux sont déjà extrêmement difficiles à gérer. La restriction de la plage horaire d'activités extra scolaires au mercredi après-midi va d'autant plus concentrer les sollicitations des clubs et associations.

Les familles vont-elles devoir mettre la main au porte-monnaie ? Avec une pause méridienne allongée, il faudra obligatoirement les développer pour les 24.000 écoliers qui mangeront à la cantine en 2013. Actuellement, le budget municipal du projet éducatif local qui finance essentiellement ces activités, s'élève à environ 2,5 millions par an. Le nouvel emploi du temps entraînera entre 500.000 et 1,2 million d'euros supplémentaires. Les parents devront-il faire un effort ?

Peut-on sérieusement attendre un « coup de pouce financier » de l'Etat, déjà impécunieux ? Il a dit qu'il ne se défaussera pas sur les collectivités. On a du mal à y croire. Les multiples couacs gouvernementaux montrent que la parole de l'Etat est fluctuante et le Ministre de l'Education parle souvent trop vite. Il devra déjà s'occuper de son propre personnel, les enseignants, qui réclament des « compensations. »

La ville va-t-elle devoir faire acte de solidarité en faveur des communes pauvres ? Des maires, qui paniquent face au coût de cette réforme pour leur commune, réclament une péréquation horizontale qui ferait payer des communes plus riches. Cette péréquation reviendrait à faire contribuer la Ville de Lyon. Vous allez donc devoir ressortir votre calculatrice ! Cette réforme va coûter sans doute plus cher à la ville que vos estimations.

Aujourd'hui, la « refonte de l'école » annoncée en fanfare en début de quinquennat, accouche d'un cafouillage :

- pour les collectivités qui devront se débrouiller pour trouver des solutions ;

- pour les familles : le Chef de l'Etat n'a pas évoqué la question des congés scolaires. De là à en conclure que le raccourcissement des vacances d'été serait enterré, il n'y a qu'un pas... Mais quid des jours de classes perdus (4 jours) avec le rallongement des vacances de la Toussaint ?

Changer les rythmes scolaires demande du temps. Les implications sont nombreuses, nous l'avons déjà dit. Or, septembre 2013, nous y serons très rapidement. Comment comptez-vous faire ? Présentez-nous une feuille de route.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté)